



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 JUIN 2021

**Présents :** Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Patrick GINET, Frédéric AUBERGER, Carole FAYOLLE, Nathalie GARNIER, Marion AMBIS, Romain BOICHON, Noël FAURE, Jean-Marc PALAIS, Marion BERARD,

**Absents excusés :** Bastien DOMINIQUE, Véronique GOYON, Claire DORBEC, Marion TISSOT,

**Absent :** Marie-Caroline GARCIN

**Pouvoirs :** Claire DORBEC donne pouvoir à Suzanne CHANTRE, Véronique GOYON donne pouvoir à Catherine PAILLAT, Marion TISSOT donne pouvoir à Marion AMBIS

**Secrétaire de séance :** Catherine PAILLAT

**Heures de début de séance :** 19h30

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Catherine PAILLAT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 08 avril 2021 :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 08 avril 2021.

Le compte-rendu de la séance du 08 avril 2021 est approuvé comme suit : 20 voix pour, 1 abstention.

### **3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**

- Acquisition d'un logiciel de gestion de la cantine et d'un portail famille pour un montant de 5 450 € HT en investissement et de 1 405.60 € HT en fonctionnement, auprès de la société JVMairistem.

### **4. Délibérations**

#### **Délibération n°2021-026 : Transfert de compétence mobilité – modification des statuts de la CCVL**

Jérôme LACOSTE-DEBRAY expose que la loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité à la « bonne échelle » territoriale. L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres.

Initialement prévue au 31 décembre 2020, la date de délibération du conseil communautaire avait été repoussée au 31 mars 2021.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes des Vallons du Lyonnais a délibéré en date du 25 mars 2021 pour proposer la modification de ses compétences.

Cela aboutira à la création d'un établissement public local qui associera notamment, et à titre obligatoire, la communauté de communes des Vallons du Lyonnais, cet établissement étant doté d'une mission d'autorité organisatrice des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire définis à l'article L.3111-7 du code des transports, et étant amené à se voir ainsi transférer à la date de sa création les services de transports préalablement organisés par les communes.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY précise que si la commune ne transfère pas cette compétence à la CCVL, ce sera la Région Auvergne Rhône-Alpes qui exercera celle-ci à sa place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La création de ce futur EP est une avancée notoire qui permettra d'homogénéiser la gestion des transports sur un territoire cohérent, et ainsi d'harmoniser les tarifs et les fonctionnements.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la communauté de communes afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2021-027 : Transfert de la compétence mobilité – Motion du conseil municipal**

A la suite de la délibération précédente donnant un avis favorable au transfert de la compétence mobilités à la CCVL dans le cadre de la création d'un futur établissement public en charge des mobilités au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le conseil municipal souhaite émettre des vœux sur cette question de la mobilité.

Les élus de la commission environnement développement durable de la commune de Thurins ont ainsi organisé un débat.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY rapport les propositions de la commission environnement développement durable sur le sujet :

- Le souhait de la création d'une liaison Nord/Sud, qui permette notamment de relier la commune de Vaugneray où se situent la majorité des services du canton, par l'axe de la RD30 ;
- Le souhait d'une création d'un parc relais sur la commune de Thurins, faisant sens par la conjugaison du passage de la ligne 2Ex très utilisée et l'arrivée des habitants des communes de Rontalon et Yzeron à Thurins pour se rendre à Lyon. La commune dispose déjà à ce jour d'un terrain disponible pour cet usage. Un parc vélo sécurisé pourrait également être créé.
- L'intensification de la fréquence de la ligne de bus 2Ex, et la suppression de l'arrêt du centre du village de Messimy sur cette ligne 2 Ex, car il ralentit le cadencement de cette ligne expresse.
- La fluidification de la ligne de bus n°11 TCL, afin d'inciter les usagers à son utilisation. De trop nombreux arrêts tout au long de son trajet incitent les usagers à choisir la voiture plutôt que le transport en commun. Peut-être que des voies dédiées seraient une solution complémentaire.
- La création d'une liaison à l'agglomération lyonnais par Soucieu-en-Jarrest puis Brignais, où se situe à ce jour le tram-train, mais aussi pour rejoindre le futur métro aux Hôpitaux Sud à Saint-Genis-Laval.

A priori la CCVL ne créera pas de commission spécifique à cette thématique et le représentant de la CCVL auprès du futur établissement public sera certainement Daniel MALOSSE, son Président. Il est rappelé que la Métropole de Lyon, principal financeur des transports, aura également la majorité des voix.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2021-028 : Fixation des modalités de concertation de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU**

La commune de THURINS est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 juin 2013. Il a depuis fait l'objet d'une modification approuvée par une délibération du 18 décembre 2015.

La modification simplifiée n°1 a pour objet l'évolution des conditions d'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU2 du Plan Local d'Urbanisme. Elle vise plus précisément à instaurer un périmètre de gel de cette zone, afin de ne pas l'ouvrir à l'urbanisation dès la fin de l'aménagement de la zone 1AU1 comme prévu initialement au PLU. En effet, la croissance de la population thurinoise dépasse, aussi bien en nombre de logements qu'en pourcentage d'accroissement, les obligations du PLU de la commune et du PLH intercommunal. Il convient donc de geler ce secteur à urbaniser en attendant la révision du PLU qui permettra de repenser les objectifs de croissance communaux et d'adapter les droits à construire en conséquence.

Néanmoins, la question de la rareté du foncier et donc de l'augmentation des prix se pose. Les élus sont à la recherche d'outils fonciers pour permettre aux jeunes d'accéder à la propriété. C'est une réflexion plus large que le territoire thurinois puisque les autres communes de la CCVL ont la même problématique ; la CCVL va d'ailleurs travailler avec l'agence d'urbanisme sur cette thématique.

La procédure de modification simplifiée du PLU ayant été engagée par arrêté municipal le 27 avril 2021, il revient au conseil municipal de préciser les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, et de les porter à sa connaissance au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY expose les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de THURINS :

#### Dates :

Le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée d'un mois minimum du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

#### Documents mis à disposition :

- La note de présentation précisant le projet de modification,
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées, ainsi que l'avis rendu par l'Autorité environnementale,
- Le règlement écrit et graphique modifiés

#### Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés :

A la mairie de THURINS : 2, Place Dugas – 69510 THURINS aux horaires habituels d'ouverture.

#### Par voie électronique, les documents sont accessibles aux adresses suivantes :

<http://www.thurins-commune.fr/>

#### Possibilités offertes au public pour consigner ses observations :

Par les registres ouverts dans les locaux de la mairie de THURINS.

Par courrier à la commune de THURINS (adresse ci-dessus).

Par courriel, à l'adresse suivante : [mairie@mairie-thurins.fr](mailto:mairie@mairie-thurins.fr)

#### Publicité :

Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition. A l'issue de cette mise à disposition, le maire en présentera le bilan au Conseil municipal qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement adapté pour tenir compte des avis émis et des observations du public. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 telles que décrites ci-avant.

Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°2021-029 : Fixation des tarifs des droits de place

David VINCENT explique qu'une régie de recettes existe en mairie depuis 1981 pour encaisser le produit des droits de place sur la commune : marché du jeudi, manèges forains, vente camions ... La dernière délibération de fixation des tarifs date de 2001, et à l'occasion de la création du marché de l'art et de l'artisanat, il convient de compléter ces tarifs et de les actualiser.

Il est ainsi proposé de modifier les tarifs des droits de place comme suit :

Marchés et Foires :

Forains, le mètre linéaire : 0.50 €

Forains, consommation d'électricité, forfait par jour : 1 €

Marché de l'Art et de l'Artisanat :

Stand : 5 € la table ou 5 € les 2 mètres linéaires

Caution : 20 €

Vente occasionnelle par camion (forait) : 40 €

Vogue :

Manège auto, forfait : 80 €

Manège enfantin, forfait : 40 €

Attractions diverses (stand tirs, confiserie, kermesse, ...), unité : 30 €

Pinces peluches, unité : 30 €

Animations diverses (coup de poings, ...), unité : 15 €

Les tarifs comprennent le stationnement des caravanes et l'eau consommée.

Cirques et théâtres ambulants, par jour : 35 €

Caution : 155 €

Marion AMBIS trouve que le tarif demandé aux forains du marché quotidien du jeudi est vraiment bas, comparé aux autres tarifs. David VINCENT explique que cela est une volonté municipale pour encourager la présence de forain lors du marché. Il n'existe pas a priori de concurrence entre le marché et les commerces locaux.

Pour l'organisation du marché de l'Art le samedi 19 juin, David VINCENT sollicite de l'aide pour l'installation des tables à 7h00 et le rangement à 13h00. Il est décidé de ne pas limiter le nombre de participants lors de cette première édition. Il n'y aura pas d'associations sur cette première édition, notamment du fait des mesures sanitaires ne permettant pas de tenir une buvette. Une importante communication doit être faite pour attirer des visiteurs également. Marion BERARD indique plusieurs diffuseurs qui peuvent être sollicités : Radio Modul, Idées de sorties dans les Monts du Lyonnais, Le Progrès, Monts Actu, Office de tourisme des Monts du Lyonnais, et le Kalepin.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des droits de place comme indiqués ci-dessus.  
Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°2021-030 : Fixation des tarifs du restaurant municipal

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR propose de procéder à la fixation annuelle des tarifs du restaurant municipal. Compte tenu des nouvelles obligations liées à la loi Egalim, et notamment l'obligation des proposer des produits labellisés ou certifiés donc à un coût plus élevé, il est proposé d'augmenter les tarifs du restaurant municipal pour l'année 2021-2022 comme suit :

	Tarifs actuels	A compter du 1 <sup>er</sup> août 2021
Tarif enfant	4.40 €	4.55 €
Tarif adulte	6.85 €	7 €
Tarifs personnes âgées – portage de repas	9.85 €	10 €

Par ailleurs, le conseil municipal fixe le tarif à appliquer en cas de non signalement d'une absence à partir de la troisième fois. Il s'élève à 10 € par repas.

Patrick GINET s'interroge sur le coût pour les personnes âgées. Il souhaiterait que ce coût soit plus modeste pour favoriser le portage de repas. Il faudra se reposer la question de ce tarif si le portage de repas est de nouveau effectué par le restaurant municipal et non plus par le restaurant Bonnie, qui satisfait actuellement pleinement les bénéficiaires.

Eric CHANTRE s'interroge sur le coût du repas pour les adultes, qui est moindre que le prix de revient du repas (7.88 €). Actuellement, seuls quelques personnels communaux déjeunent avec le repas du restaurant municipal.

Le prix de revient du repas est le suivant (chiffres 2019) : 7.88 € dont 1.71 € de denrées alimentaires, 3.89 € de charges de personnel, 0.73 € de frais de fluides et 1.55 € de remboursement d'emprunt.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs du restaurant municipal comme proposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2021-031 : Fixation des tarifs du périscolaire**

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR propose de procéder à la fixation annuelle des tarifs du périscolaire. Compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'évolution proposée et que la MPT, délégataire n'a pas de demande particulière en attendant un nouveau PEDT, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs du périscolaire pour l'année 2021-2022, et de les maintenir comme suit :

	2020/2021	A compter du 1 <sup>er</sup> août 2021
Quotient familial de 0 à 500	2.15 €	2.15 €
Quotient familial de 501 à 950	2.55 €	2.55 €
Quotient familial de 951 et plus	2.90 €	2.90 €

Le conseil municipal approuve les tarifs du périscolaire tels que vus ci-dessus, à compter du 1er août 2021.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2021-032 : Indemnités Forfaitaires complémentaires pour les élections**

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion des prochaines échéances électorales (élections départementales et élections régionales du dimanche 20 et du dimanche 27 juin 2021), le personnel communal (1 attaché, 2 adjoints administratifs et 1 policier municipal) est sollicité pour participer au dépouillement et aux tâches administratives afférentes de chaque scrutin. Il précise que les consultations électorales constituent un travail exceptionnel, totalement indépendant de l'activité normale d'un agent.

Monsieur le Maire explique que ces travaux supplémentaires effectués des dimanches à l'occasion des consultations électorales et au-delà des heures normales de services, supposent une compensation qui est réglementée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter le principe

- D'attribution des IHTS aux agents communaux bénéficiaires présents à chaque tour de scrutin selon le taux réglementaire en vigueur,
- D'attribution d'une IFCE à l'agent communal non bénéficiaire d'IHTS et présent à chaque tour de scrutin sur la base du taux moyen mensuel d'IFTS.

Le conseil municipal approuve les conditions de rémunération exposées ci-dessus pour les élections.

Adopté à l'unanimité.

## **5. Questions diverses**

### **A/ Tirage au sort des jurés d'assises**

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises, à partir de la liste électorale générale. Sont tirés au sort :

- Monsieur Patrick VERLHAC
- Monsieur Bernard CHAZAUD
- Monsieur Frédéric LAPORTE
- Madame Agnès BLANCHEFLEUR
- Monsieur Christophe RATTON
- Madame Laure CRESCI

### **B/ Point sur les élections**

Elodie FAUCOUP, DGS, rappelle quelques règles d'organisation pour les prochaines élections du 20 et 27 juin 2021. Les tableaux des permanences sont en cours de finalisation. Un certain nombre d'habitants viennent prêter main-forte aux élus pour tenir les permanences. Un pot de fin de dépouillement sera organisé dans le respect des gestes barrière pour remercier ces bénévoles.

### **C/ Retour sur les ateliers urbains et la balade urbaine dans le cadre de l'étude urbaine**

Dans le cadre de l'étude de programmation urbaine menée par l'équipe municipale avec le cabinet d'urbanisme AUA Grieu, le paysagiste TRACE et le cabinet de concertation NIAGARA, des ateliers ont été organisés, à destination de l'ensemble de la population pour recueillir les idées et co-construire cette étude.

3 ateliers sont été organisés les 26, 27 et 28 mai. Une vingtaine de participants était présente à chaque atelier. Le cabinet Niagara a animé les débats et les échanges, qui ont été riches. Cette méthode de fonctionnement, nouvelle, a été fortement appréciée. Les participants ont pu émettre leurs idées, se confronter à des points de vue différents et se rendre compte des difficultés de l'aménagement public lorsqu'on prend en compte l'ensemble des contraintes réglementaires, physiques, techniques ....

Une vidéo retraçant l'essence des échanges sera diffusée la semaine prochaine sur la chaîne You Tube de la commune. Réalisée par Noël FAURE, elle permet de bien se rendre compte du travail et de la réflexion engagés par tous.

Monsieur le Maire précise en marge de cette étude urbaine, que les élus ont décidé d'aller au-devant des Thurinois en proposant une permanence un jeudi sur deux et un samedi par mois sur la Place Dugas, dans le but d'échanger avec les habitants. La première permanence aura lieu le samedi 19 juin.

### **D/ Comptage des stationnements**

Pour avoir un état des lieux précis sur le stationnement existant ainsi que sa fréquentation, les élus ont compté le nombre de places utilisées sur une semaine complète, sur 3 créneaux horaires différents. Il en ressort qu'au maximum, 56% des 408 places existantes dans le centre bourg étaient utilisées un jeudi matin. Le cabinet d'urbanisme estime époustouflant le nombre de places de stationnement existant en centre bourg.

Deux problématiques existent cependant : le respect de la zone bleue et le fait que les résidents garent souvent leurs véhicules sur la voie publique plutôt que dans leur propriété.

Le second comptage se fera du 14 au 20 juin. Des parkings seront regroupés afin de faciliter le comptage, qui prend une vingtaine de minutes pour l'ensemble.

### **E/ Retour sur l'audit du restaurant municipal**

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR expose au conseil municipal les constats et les préconisations faits par le cabinet Tecnocest qui a audité le restaurant municipal du 4 au 6 mai. Il en ressort les éléments suivants :

- Les menus proposés sont de bonne qualité avec des fruits et légumes frais notamment. Il convient néanmoins d'introduire de nouveaux éléments plaisir dans la cuisine, qui a été façonnée par l'accompagnement de l'équipe par une diététicienne qui a un peu trop restreint le plaisir du goût dans la cuisine. Des menus cycliques devront être élaborés.
- Les besoins en denrées alimentaires sont très bien évalués. Il n'y a pas de stocks et pas de gaspillage. Il faudrait introduire un peu plus de viande fraîche et proposer des desserts maison. Il faut également prendre la marche de la Loi Egalim en proposant des produits labellisés et/ ou certifiés et/ou bios. Pour ceci, il faudra élargir le panel des fournisseurs des denrées alimentaires, rechercher des producteurs locaux pouvant fournir le restaurant municipal et travailler avec la CCVL qui met en place un Plan alimentaire Territorial.
- La qualité visuelle et gustative des plats proposés est tout à fait satisfaisante. Les portions sont bien calibrées et il n'y a pas de gaspillage. Les procédés de cuisine sont simples. Le temps consacré à la cuisine par l'équipe est de 50% du temps de travail. La productivité est élevée. Pour consacrer plus de temps à la cuisine et pouvoir faire plus de fait-maison ou de cuisine différente, il faudra soit décharger l'équipe cuisine des tâches sans plus-value culinaire, soit procéder à un recrutement.
- Le service des repas se fait dans de bonnes conditions, avec un personnel attentif et attentionné, sans précipitation. Les enfants ont le temps de manger. L'hygiène des locaux est très bien respectée. Il manque de communication en revanche sur les menus, aussi bien auprès des enfants que des parents.

En conclusion, la prestation est de bonne qualité mais assez simple. Une montée en puissance nécessitera de modifier l'organisation du travail, d'embaucher éventuellement et de trouver de nouveaux débouchés pour avoir plus de repas à produire.

## **F/ Bilan du mandat**

Monsieur le Maire explique qu'un article sur les actions menées tout au long de cette première année de mandat sera écrit pour le prochain bulletin municipal de juillet. Il interroge les élus pour savoir s'ils ont des observations sur le fonctionnement des commissions sur cette première année ; les points d'amélioration ...

Il constate parfois quelques absences lors de certaines commissions. Il insiste pour qu'un élu absent pense bien à prévenir l'adjoint référent en amont.

Il faut mettre en place un outil de planification des réunions, et résoudre le problème du son lors des visioconférences. Monsieur le Maire reste disponible pour chaque élu qui voudrait le rencontrer. Elodie FAUCOUP rappelle de bien communiquer toutes les informations en direction du personnel pour la bonne exécution des dossiers.

## **G/ Divers**

- Le mercredi 16 juin, les personnes âgées de la commune assisteront à un spectacle de cirque sur le stade, dans le cadre d'une action du CCAS. Il faut quelques personnes pour aider, notamment pour le goûter qui sera offert ensuite à la salle Saint-Martin.
- Du 21 au 26 juin, ce sera la semaine thurinoise de réduction des déchets. Marion BERARD présente les nombreuses animations en perspective :
  - Exposition de livres sur la thématique à la médiathèque
  - Révélation du gagnant du concours Stop Pub, et exposition des dessins des autres enfants
  - Distribution de sacs à pain en tissu, réalisés par des couturières bénévoles thurinoises, par les 2 boulangers de la commune
  - Prop'nade le samedi 26 juin pour nettoyer la nature

- Atelier compost au jardin partagé de 15h à 17h le 26 juin
- Balade contée ou temps du conte par la médiathèque ce samedi également
  
- Frédéric AUBERGER souhaite que le parking de la mairie soit plus propre.
  
- Catherine PAILLAT précise que la billetterie d'InterVal est ouverte.
  
- 2 concerts organisés par la MPT se tiendront à la médiathèque le 19 juin.

Fin 23h00

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 juin 2021, lors de la séance du 24 juin 2021**

**Signature des membres du conseil municipal**

**Pour :**

**Abstention :**

**Contre :**